

IMPORTANT

PARTICIPATION AUX FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

A votre dossier d'inscription, vous devez joindre **obligatoirement** un chèque d'un **montant de 1.40€** établi à l'ordre du « Régisseur de recettes du rectorat de l'académie de Lyon ».

Vous devez écrire lisiblement au dos du chèque en haut à droite :

- les nom et prénom du candidat
- le nom de l'examen.

IMPORTANT : En aucun cas, la participation ne doit être envoyée par courrier sous forme de numéraire (espèces) ou de timbres.

Si vous ne pouvez pas établir de chèques, vous devez vous acquitter du montant de la participation en numéraire :

- **soit** en vous présentant à la Direction des examens et concours (DEC) du rectorat de l'académie de Lyon, auprès du bureau DEC 6
94, rue Hénon
69004 Lyon
(de 9 h 00 à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 00),
- **soit** régler par « Mandat Cash » dans un bureau de poste, muni(e) d'une pièce d'identité, à l'ordre du « Régisseur de recettes du rectorat de l'académie de Lyon ».

Vous pourrez soit envoyer votre dossier d'inscription en recommandé simple par voie postale à l'adresse suivante soit le déposer à cette même adresse :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
Bureau des concours DEC 6
94, rue Hénon
69004 Lyon
(de 9 h 00 à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 00)

IMPORTANT : AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE QUEL QUE SOIT LE MOTIF.